

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 17 octobre 2024

PRESENTS : (9 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Messieurs Philippe COMBROUSSE, Pascal GAVAZZI, André GAUTHIER, Jean-Marc JAVAUX, Patrick NECTOUX, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER.

ABSENTS EXCUSÉS : (4 membres)

Madame Virginie LUTHRINGER, Messieurs Denis DAGOT, Jean-Luc BRULÉ, Ludovic TABIS.

À DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°7

OBJET : *Chaufferie de Neurey-les-la-Demie - Subventions ADEME FEDER*

Monsieur le Président rappelle que la commune de Neurey-les-la-Demie a transféré au SIED 70 la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir, l'EHPAD, la Mairie/logements, la ferme à rénover, 11 logements Habitat 70 situés rue Saint Antoine et rue de la fontaine et les 8 logements collectifs Habitat 70.

La production de chaleur sera réalisée par une chaudière bois plaquettes d'une puissance de 400 kW chacune et une chaudière appoint/secours de 600 kW. Le réseau de chaleur aura une longueur de 759 ml.

Il précise que, selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 1 839 358 € HT.

Aussi, Monsieur le Président propose de solliciter les financeurs pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'après le plan de financement suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20241113-DELIB7B5131

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet	40 128 €	ADEME MOe	28 090 €	70 %
		Autofinancement	12 038 €	30 %
Travaux Ingénierie	1 799 230 €	Fonds chaleur - ADEME	728 010 €	40 %
		FEDER	248 612 €	14 %
		CEE coup de pouce	247 500 €	14 %
		Autofinancement	575 108 €	32 %
Total dépenses	1 839 358 €	Total	1 839 358 €	100 %

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté.
- 2) **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'ADEME au titre du Fonds Chaleur.
- 3) **DECIDE** de solliciter une subvention au titre du FEDER auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.
- 4) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les dossiers de demande d'aides publiques correspondants.
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 6) **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 19/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20241113-DEL18785131